

Lettre d'information - Décembre 2020

Parc éolien de La Couture

Communes de Lupsault et Oradour

Edito

Le projet éolien de La Couture, fruit de la volonté communale qui a émergée en 1995, vient d'être autorisé par la Préfecture de Charente et est désormais purgé de tout recours. Co-développé par BayWa r.e. France et Valorem, il bénéficie d'une double expertise. Situé au nord-ouest de la Charente, sur les communes de Lupsault et Oradour, ce projet est l'aboutissement de nombreuses études techniques et d'une importante évaluation environnementale.

Cette lettre d'information apporte des compléments sur les actualités du projet et son avancée.

Chiffres clés



7 éoliennes
de 180 m en bout de pale



13 000 foyers
approvisionnés en électricité
(chauffage inclus)



18 000 tonnes de CO2
évitée par an

Le projet de La Couture est autorisé !

Un soutien de la part du territoire, des Mairies de Lupsault et Oradour mais également de 70 citoyens, a permis de faciliter l'avancée du projet. Aujourd'hui, il est autorisé par la Préfecture de Charente et purgé de tout recours.

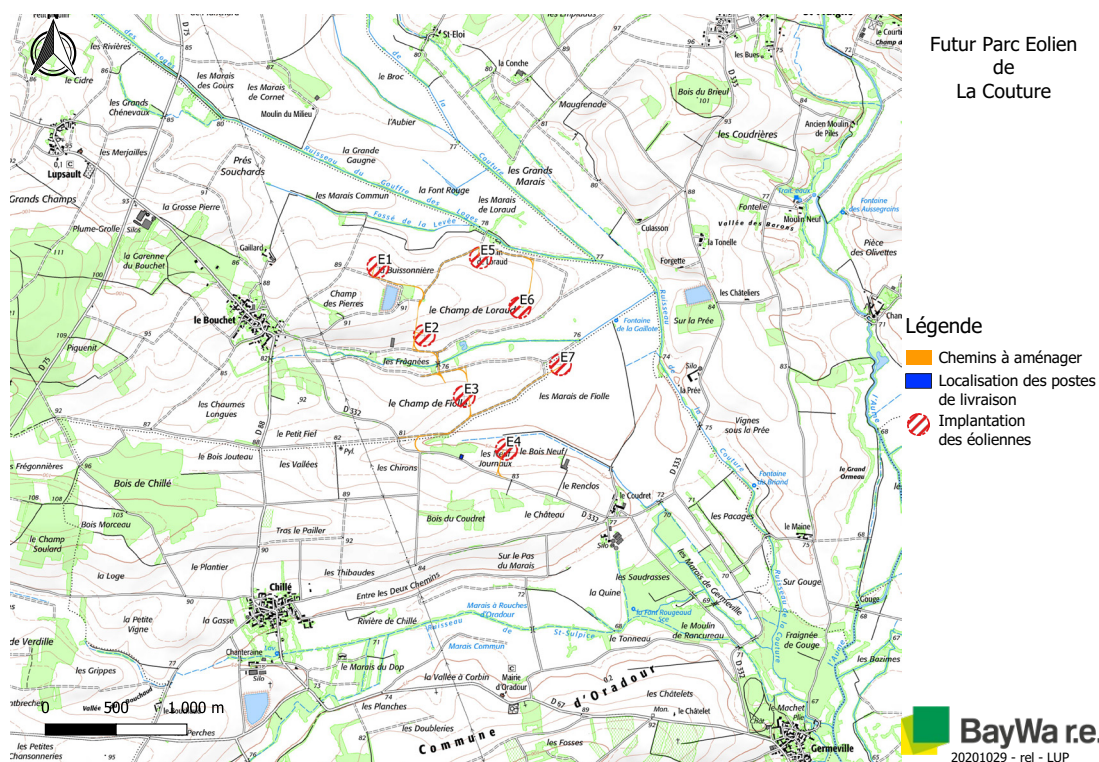
Nos équipes BayWa r.e. se penchent sur la prochaine étape : la construction du parc.



Pour ce faire nous avons déjà demandé à Enedis (Ex-ErDF) la mise à disposition d'un raccordement : nous attendons leur retour pour planifier le chantier.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les habitants de Lupsault et Oradour pour leur soutien à ce projet en faveur du développement des énergies renouvelables.

Plan du parc éolien



Et l'environnement ?

Depuis 2019, BayWa r.e. soutient la mise en place d'un projet d'accompagnement agro-environnemental, qui va au delà de la démarche réglementaire de limitation des impacts d'un parc éolien.

L'objectif ? Soutenir le développement de pratiques agricoles favorables à la biodiversité sur le territoire. Le projet est mené sur la base du volontariat des agriculteurs, réalisé en partenariat avec des experts locaux (tels que les Chambres d'Agriculture de la Charente, Pays Ruffecois...)

L'idée ? Créer un gain écologique global sur le secteur concerné et une réelle plus-value économique pour l'activité agricole.

Concrètement, le projet consiste au **lancement d'une filière chanvre** avec une douzaine d'agriculteurs, la Chambre d'Agriculture (CA) et la mission TEPOS du Pays Ruffécois. Dernièrement nous avons fait intervenir le Centre de Développement de l'Agroécologie (CDA) pour présenter les techniques et débouchées de la filière chanvre localement. Chaque acteur a pu exprimer les intérêts qu'il voyait à place de la filière en identifiant les points clés de réussite et suites à donner.

Les intérêts de cette nouvelle filière, sont à la fois environnemental (culture ne nécessitant pas d'intrant), agronomique (permettrait de valoriser des terres en zone humide actuellement peu productives), économiques (nombreux débouchés existants mais à consolider, rentabilité bonne en bio sur le secteur) et politiques (la démarche fera potentiellement intervenir un consortium d'acteurs locaux).

Suivez les dernières actualités sur le nouveau site internet dédié au projet :
<https://www.baywa-re.fr/parc-eolien-de-la-couture/>

Une question, une remarque ? Contactez-nous !

Romain ESCARGUEIL, chef de projets éoliens
romain.escargueil@baywa-re.fr
06 98 34 84 20

